



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 13 décembre 2012
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.6

**1^{ère} MODIFICATION DU PLU
DE LA COMMUNE DE MONTBRUN - LAURAGAIS**

L'an deux mille douze, le treize décembre à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix octobre deux mille douze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
COQUART Dominique GRIMBERT Georges MERONO Claude	MIGUEL Henri SANCHEZ Francis THIBAUT Guy
SICOVAL	
VALETTE François-Régis	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

SYLVESTRE Arlette, représentée par M. MERONO

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond

DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FONTES André
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GERMAIN Louis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGE Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard

MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
MORIN Etienne
MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SUTRA Jean-François
VALADIER Jean-Charle

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 9	Votants : 10
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 10

Par courrier reçu le 28 septembre 2012, la commune de Montbrun-Lauragais a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 septembre au 29 octobre 2012.

Le projet de modification du PLU a pour objet :

- l'élaboration d'une nouvelle centralité :
 - o en créant un sous-secteur UAb ;
 - o en formalisant une orientation d'aménagement et de programmation qui prévoit une densification du noyau villageois, la réalisation de logements sociaux et la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- l'actualisation des emplacements réservés ;
- la mise à jour du règlement graphique et des orientations d'aménagements ;
- l'ouverture à l'urbanisation d'une partie (2,4 ha) de la zone AU0 « Souleilla de l'hom » concernée par un pixel mixte.

Sur ce dernier point, il convient de rappeler, au regard du SCoT, que les communes situées en territoire de développement mesuré ne peuvent mobiliser leur potentiel d'extension urbaine (pixels) qu'à hauteur de 50% avant 2020 et 50% après 2020.

Sur les deux pixels dont dispose la commune de Montbrun-Lauragais, celui situé au sud est déjà entièrement ouvert à l'urbanisation (zone AU1 et parties de la zone UB non bâties au 1^{er} janvier 2010). L'ouverture du secteur « Souleilla de l'hom » (zone AU0) conduirait donc à mobiliser plus de 50% des pixels, sauf si la modification du PLU venait à refermer des potentiels d'urbanisation équivalents dont l'ouverture pourrait être reportée au-delà de 2020.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} modification du PLU de Montbrun-Lauragais, sous réserve que le potentiel d'urbanisation ouvert avant 2020, sur l'ensemble de la commune, ne dépasse pas le plafond déterminé par le SCoT, soit l'équivalent d'un pixel.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Montbrun-Lauragais et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 26 décembre 2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN